



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 13 novembre 2017 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

**Est absent :**

Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
---------------------------	--------------------

**Est aussi présent :**

Monsieur Christian Michel, directeur général.

**Ouverture de la séance :**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 04 devant environ 5 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

**2017-11-219**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 13 novembre 2017 soit ouverte à 19 h 04 devant environ 5 contribuables.

**ADOPTÉE**

**2017-11-220**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 13 novembre 2017 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2017-11-221**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2017 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2017-11-222**

**ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN OCTOBRE 2017**

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 40 à 43 d'octobre 2017 et qui totalisent un montant de 25 927,05\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 13 455,04\$ pour les salaires versés en octobre 2017 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 2 878,62\$ pour le mois d'octobre 2017 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 645,45\$ pour le mois d'octobre 2017 soient acceptées.

**ADOPTÉE**

**2017-11-223**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2017**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE les déboursés de septembre et octobre 2017 qui totalisent un montant de 151 391,55\$ sur le journal des déboursés nos 429 à 435 soient acceptés.

**ADOPTÉE**

**2017-11-224**

**ÉLECTION 2017 – LETTRES AUX CANDIDATS**

CONSIDÉRANT QUE lors du scrutin du 5 novembre 2017, 14 candidats ont déposé leurs candidatures à différents postes;

CONSIDÉRANT QU' au siège no 2, le candidat a été élu sans opposition;

CONSIDÉRANT l'intérêt de chacun des candidats de travailler au sein de la municipalité de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers nos 4 et 6, soient Messieurs Christian Gauthier et Fernand Gagnon ne souhaitent pas solliciter un autre mandat pour leur siège respectif;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE la candidate défaite au siège no 5, Madame Isabelle Clément, a cumulé plus de 20 ans d'expérience au sein du Conseil de la municipalité de Blue Sea;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil demande à ce que des lettres de félicitations et remerciements soient envoyées aux 14 candidats des élections 2017;

QUE les candidats qui n'ont pas sollicité d'autre mandat, soient remerciés par écrit pour les services rendus lors de leur mandat respectif;

QUE le Conseil municipal désire aussi souligner l'implication exemplaire de madame Isabelle Clément pour plus de 20 ans en tant que conseillère municipale, par une plaque commémorative;

**ADOPTÉE**

**2017-11-225**

**CHGA – OFFRE CLÉ EN MAIN 2018**

CONSIDÉRANT QUE CHGA propose un plan de communication *Clé en main* pour 2018 et est constitué de deux volets :

Volet 1 : Chronique touristique été 2018;

Volet 2 : Souhais des fêtes, banque de 25 publicités de 30 secondes, 20 avis publics, 10 annonces des événements municipaux, 2 entrevues de 5 minutes;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition a comme valeur :

- . Chronique touristique (367\$)
- . Souhais des fêtes (1 770\$)
- . Capsule historique (1 463\$)
- . Banque de 25 publicités de 30 secondes (530\$)
- . Avis publics (5 520\$)
- . Publicités et événements (5 110\$)
- . Entrevues d'événements (250\$)

CONSIDÉRANT QUE CHGA demande à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de défrayer une partie du prix pour chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le coût total s'élève à 15 010\$ et que l'investissement pour notre municipalité est de 1 550\$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte la proposition clé en main de CHGA tel que décrite dans le préambule.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2017-11-226**

**DEVEAU AVOCATS – RENOUELEMENT DE L’OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT QUE l’entente pour une durée de deux(2) ans pour nos services juridiques du cabinet Deveau Avocats prend fin le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT l’offre de services du 24 octobre 2017 préparée à cette fin par Deveau Avocats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE ce Conseil retienne l’offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats, laquelle se décrit comme suit :

- . **Service offert** : Consultation téléphonique, à notre d’heures illimité;
- . **Personnes autorisées à consulter** : Le maire, le directeur général, la directrice générale adjointe, l’inspecteur en bâtiment et en environnement et le directeur du service incendie;
- . **Durée du contrat** : 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019;
- . **Coût forfaitaire** : 700\$ par année, taxes en sus;
- . **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 190\$ de l’heure;
- . **Frais d’honoraires pour les dossiers de perception de taxes** : 10% du montant recouvré, ou un minimum de 200\$, doit le montant le plus élevé des deux, taxes et déboursé en sus, n’incluant toutefois pas les procédures d’exécution.

**ADOPTÉE**

---

Note : matricule 3814-37-4572 – arrérages important de taxes :  
Le dossier sera reporté à une séance ultérieure en 2018

---

**2017-11-227**

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2018**

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte le calendrier des séances pour l’année 2018, tel que présenté ci-bas :

**MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

**CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2018**

**Séances ordinaires** : premier mardi de chaque mois (**à moins d’indication contraire**)  
Les séances du conseil débutent à **19 heures au centre municipal**

Séance ordinaire Janvier	<b>Mardi</b>	<b>9 janvier 2018</b>
Séance ordinaire Février	Mardi	6 février 2018
Séance ordinaire Mars	Mardi	6 mars 2018
Séance ordinaire Avril	Mardi	3 avril 2018
Séance ordinaire Mai	Mardi	1 <sup>er</sup> mai 2018



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

Séance ordinaire Juin	Mardi	5 juin 2018
Séance ordinaire Juillet	Mardi	3 juillet 2018
Séance ordinaire Août	Mardi	7 août 2018
Séance ordinaire Septembre	Mardi	4 septembre 2018
Séance ordinaire Octobre	Mardi	2 octobre 2018
Séance ordinaire Novembre	Mardi	6 novembre 2018
Séance ordinaire Décembre	Mardi	4 décembre 2018

**ADOPTÉE**

---

Note : M. Germain Gauthier – Félicitations aux candidats élus

---

**2017-11-228**

**RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION ET MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, de directeur du service incendie et l'inspectrice en bâtiment doivent être nommés pour rédiger et transmettre les dossiers d'infractions à la Cour municipale;

CONSIDÉRANT l'entente de gestion des cours d'eau avec la MRC, la municipalité doit procéder à l'engagement et au maintien du personnel requis et notamment, à la nomination d'au moins un employé qui exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme requiert une secrétaire pour la rédaction des procès-verbaux et la préparation des résolutions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE le directeur général, soit mandaté pour agir à titre de fonctionnaire chargé de l'application des règlements municipaux et de tous règlement dont la municipalité possède le pouvoir d'application et est autorisé à émettre des constats d'infraction pour la Cour municipale au nom de la municipalité;

QUE le directeur du service incendie, soit mandaté pour agir à titre de fonctionnaire chargé de l'application des règlements municipaux et de tous règlement dont la municipalité possède le pouvoir d'application et est autorisé à émettre des constats d'infraction pour la Cour municipale;

QUE l'inspectrice en bâtiment et environnement soit mandaté pour :

- agir à titre de fonctionnaire chargé de l'application des règlements municipaux et de tous règlements dont la municipalité possède le pouvoir d'application et est autorisé à émettre des constats d'infraction pour la Cour municipale;
- agir à titre de secrétaire au comité consultatif d'urbanisme;
- agir à titre de responsable de la gestion des cours d'eau;
- agir à titre de responsable de la gestion des castors.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2017-11-229**

**MISE EN DEMEURE – LAVAGE DE BATEAU**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a reçu une mise en demeure, datée du 16 août 2017, d'un groupe d'utilisateurs, non-résidents, de la rampe de mise à l'eau du lac Blue Sea;

CONSIDÉRANT la résolution #2017-09-186, adoptée lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'opinion juridique des procureurs de la municipalité, Deveau Avocats, datée du 10 Octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil mandate la firme Deveau Avocats pour donner suite à la mise en demeure, et qu'une lettre soit transmise aux procureurs du Regroupement afin de les informer que la municipalité n'entend pas procéder à une modification et/ou abrogation des articles 5, 6(1)4°, 10, 12 et 16 du règlement # 2017-056, qu'elle considère comme étant légaux;

QU' une copie soit transmise à la Municipalité de Messines

**ADOPTÉE**

**2017-11-230**

**ESTIMATION – ARÉO-FEU**

CONSIDÉRANT QU' un estimé provenant d'Aréo-Feu a été déposé pour l'achat d'équipements pour le service des incendies, soit :  
cagoules(18), d'une lance perforatrice(1), d'un éducateur de ligne(1),  
pour un montant de 1 454.54\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE des argents avaient été prévus au budget 2017 et que des crédits sont encore disponibles pour ces postes;

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'achat d'équipements, tel que stipulé au préambule, au montant de 1 454.54\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Dépôt du rapport préliminaire d'étude d'évaluation de la sécurité (ÉÉS) et plan de gestion des eaux retenues Barrage du lac Long

NOTE : Dépôt de la copie de résolution de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau appuyant la municipalité dans sa demande au MTMDET pour la réduction de vitesse rue Principale et chemin d'Orlo

---



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2017-11- 231**

**ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 – PLAN DE MISE EN OEUVRE ANNÉE 6**

CONSIDÉRANT QU' En référence à l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie, la municipalité de Blue Sea doit produire annuellement un rapport d'activité en lien avec le plan de mise en œuvre inscrit dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de sécurité incendie, monsieur Eric Lacaille, a déposé le rapport annuel d'activités pour l'année 2017 pour adoption par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre (6ième année) du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de Blue Sea pour l'année 2017 et l'adopte tel que déposé;

QU' une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau monsieur Louis Gauthier, qui le transmettra au Ministère de la sécurité publique.

**ADOPTÉE**

**2017-11-232**

**ESTIMÉ POUR PNEUS D'HIVER POUR DODGE CARAVAN 2010 ET SILVERADO 2017**

CONSIDÉRANT QUE les véhicules municipaux Dodge Caravan 2010 et Silverado 2017 nécessitent l'achat de pneus d'hiver;

CONSIDÉRANT QU' un estimé a été soumis par Pièces d'autos Kelly

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'achat de pneus d'hiver cloutés, pour les 2 véhicules, et des roues d'hiver pour le Chevrolet Silverado, tel que décrit dans la soumission de Pièces d'auto Kelly.

**ADOPTÉE**

**2017-11-233**

**TRAVAUX TECQ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE**

**2017-11-234**

**DEMANDE D'APPUI – ABVLBS DOSSIER TOILE DE JUTE POUR MYRIOPHYLLE À ÉPIS**

- CONSIDÉRANT l'infestation « galopante » de plusieurs lacs du Québec par le myriophylle à épis et notamment du bassin versant du lac Blue Sea Dans la Vallée de la Gatineau;
- CONSIDÉRANT QU' il est ici présumé que la nature, la gravité et les conséquences de cette invasion sont bien connues des autorités concernées;
- CONSIDÉRANT QUE l'Agence de Bassin versant des 7 (ci-après l'ABV7) a mis au point et testé avec succès, une méthode de contrôle de cette invasion, consistant à recouvrir les herbiers mono spécifiques de myriophylle à épis à l'aide de toiles de jute, et que l'ABV7 a obtenu du Ministère du Développement Durable et de la Lutte aux Changements Climatiques (Ci-après MDDELCC), l'autorisation de procéder à la pose de jute aux endroits désignés sur le Lac Blue Sea;
- CONSIDÉRANT QUE la technologie mécanisée actuellement disponible pour la mise en place des toiles de jute consiste en leur lestage par de très faibles quantités de sable ou gravier naturel en sachets de même fibre biodégradable;
- CONSIDÉRANT QUE sur avis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ci-après le MFFP, au MDDELCC, le certificat émis interdit l'utilisation de ces sachets au motif « qu'on ne peut pas prendre des mesures pour endommager l'habitat ou les stocks du poisson »;





**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE le MFFP fonde ainsi son refus sur des dommages allégués et non démontrés plutôt que sur les dommages réels, importants et amplement documentés de l'invasion de l'habitat du poisson par le myriophylle à épis;
- CONSIDÉRANT QUE ce Conseil estime que ce refus du MFFP se fonde sur une interprétation restrictive de la Loi et ce, au détriment même de ses objectifs;
- CONSIDÉRANT QUE de l'avis de ce conseil, ce refus constitue de facto une obstruction à la mise en œuvre des mesures de contrôle autorisées.
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu:
- QUE Ce Conseil désire apporter son appui à la demande adressée au MFFP;
- QUE ce Conseil signifie au MFFP son objection au refus de l'utilisation de sachets de sable ou gravier naturel en guise de lest pour fixer les toiles de jute autrement autorisées par le MDDELCC;
- QUE ce Conseil demande au MFFP de reconsidérer ce refus et d'interpréter les dispositions législatives et réglementaires visées en fonction des objectifs qu'elles poursuivent ou, si telle interprétation s'avérait juridiquement impossible, de leur apporter avec grande diligence les changements requis;
- QU' une copie de la présente soit transmise à toutes les autorités concernées, en guise d'appui à la demande de l'ABVLBS.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Dépôt du bulletin d'information automnal du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

---

**2017-11-235**

**CISSSO – DÎNER DE NOËL**

- CONSIDÉRANT QUE le « Dîner de Noël » traditionnel des personnes âgées de Cayamant, Blue Sea, Bouchette et Gracefield, organisé par le CISSSO Territoire Vallée-de-la-Gatineau se tiendra le mardi 12 décembre prochain;
- CONSIDÉRANT QUE lors de ce dîner, les bénéficiaires reçoivent de cadeaux et le CISSSO demande un support financier pour l'occasion;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil soutienne financièrement le dîner de Noël des personnes âgées qui se tiendra le 12 décembre prochain au montant de 100\$.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2017-11-236**

**OPÉRATION NEZ ROUGE**

CONSIDÉRANT QU' Opération Nez rouge sera de retour dans la région encore une fois et que notre municipalité sera couverte par cette activité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande une contribution financière afin d'aider à couvrir les frais principaux, soit l'essence, assurance, équipements, etc.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et sa conjointe se proposent encore une fois cette année pour raccompagner lors d'une des soirées d'Opération Nez Rouge.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil souhaite contribuer aux activités annuelles de Nez Rouge;

QUE ce Conseil accepte de fournir le véhicule Grand Caravan avec conducteur et son assistant et ce, pour une soirée à la convenance de l'organisme Nez Rouge.

**ADOPTÉE**

**2017-11-237**

**DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN CHEMIN D'ACCÈS AU MONT-MORISSETTE**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de M. Eric Galipeau, de la SSHG, qui représente ses clients, Monsieur André Galipeau et sa conjointe, Madame Denise Joly;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne la construction d'un chemin d'accès pour leur propriété adjacente au Parc du Mont-Morissette, chemin qui traversera le terrain de la municipalité sur une distance d'environ 417 mètre pour donner accès et pouvoir sortir par camion, la matière ligneuse (bois);

CONSIDÉRANT le plan préparé par l'ingénieur forestier, M. Francis Pilon de la SSHG, décrivant le chemin et sa localisation;

CONSIDÉRANT le plan de développement du parc du Mont Morissette, et les possibilités d'accès crée par ce nouveau chemin carrossable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lacroix, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte la proposition de chemin d'accès tel que présenté par l'ingénieur Francis Pilon de la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau, aux conditions suivantes :

- 1- Une fois le chemin construit et les travaux d'abattage terminés, une barrière devra être installée au début du chemin et que seulement la municipalité et le propriétaire du terrain adjacent, M. André Galipeau pourront avoir une clé;
- 2- Une fois les travaux et le transport terminé, tout chemin ou sentier ayant subi le stress des camions lourd et des équipements forestier, devront être remis en état;
- 3- Qu'une rencontre ait lieu entre les partis concernés afin d'établir une entente de principe qui confirme les présentes, avec comme représentants de la Municipalité, le maire et le directeur général.



**2017-11-238**

**APPEL D'OFFRE POUR LA PATINOIRE 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offre pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2017-2018, nous avons reçu une seule soumission;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne souhaite pas accepter la dite soumission;

CONSIDÉRANT QUE lors de la saison 2016-2017, nous avons eu recours aux services de Maxime Courchesne pour l'entretien de la patinoire, du site, ainsi que pour des travaux divers dans différents départements;

CONSIDÉRANT QU' il est très difficile de prévoir le montant de précipitations, et que la charge de travail pourrait rapidement devenir très importante;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement du centre municipal, des trottoirs, des accès de lacs, des bornes sèches, et autres infrastructures et stationnements municipaux seront la responsabilité de l'employé # 22-02, et que ce dernier pourrait avoir besoin d'aide à l'occasion.

CONSIDÉRANT QU' un employé rémunéré de façon horaire, embauché de façon ponctuelle, conviendrait mieux aux besoins de l'entretien hivernal;

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu et le soumissionnaire sont la même personne et que ce dernier préfère le travail horaire à un contrat de travail;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'embauche de Monsieur Maxime Courchesne pour l'entretien de la patinoire ainsi que pour des menus travaux de façon ponctuelle au taux horaire prévu pour les pompiers;

**ADOPTÉE**

---

Note : Lettre et rapport d'inspection aires de jeux – Le Conseiller responsable des loisirs se penchera sur le dossier une fois nommé par le Maire.

Note : Contribution municipale – cours de danse.  
Prévoir montant forfaitaire pour budget 2018 – discussion

Note : Console de son – demander plus d'estimés

---

Période de questions de 20h03 à 20h04

**2017-11-239**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 13 novembre 2017 soit close à 20h04.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2017.

---

Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier